

Budget 2027

DÉCRYPTER LA PÉRIODE QUI S'OUVRE

Mercredi 7 octobre 2026

Chaque automne, l'examen du budget apporte son lot d'annonces, de débats et parfois de rebondissements. Comprendre les grandes étapes de la procédure budgétaire permet de mieux apprécier la portée des annonces et d'éviter toute décision hâtive.

Un projet du Gouvernement, un texte largement amendé

Les textes budgétaires, qu'il s'agisse du projet de loi de finances (PLF) ou du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), relèvent de l'initiative du Gouvernement.

Présentés en Conseil des ministres puis déposés devant le Parlement, ils constituent davantage un point de départ qu'un texte définitif. Au fil des débats, le Gouvernement comme les parlementaires, peuvent proposer des modifications parfois substantielles.

À l'Assemblée nationale, le PLF est d'abord examiné en commissions. Les membres de la Commission des finances peuvent amender le texte. Les autres commissions permanentes interviennent pour avis également sur les parties relevant de leur domaine de compétence. Une fois ce travail préparatoire achevé, le texte est débattu dans l'hémicycle par l'ensemble des députés. Le PLF ou le PLFSS sont analysés et votés en deux parties : d'abord les recettes puis les dépenses.

Le Sénat procède ensuite à un examen similaire, d'abord dans les commissions puis en séances publiques.

Lors de ces premières lectures, le droit d'amendement des parlementaires est particulièrement large.

La Constitution impose toutefois qu'une proposition de dépense soit compensée par une recette équivalente. Pour écarter cette difficulté, de nombreux amendements prévoient une hausse des droits sur le tabac.

Cette faculté d'amendement explique l'ampleur prise par les débats budgétaires. L'an dernier, près de 20 000 amendements ont ainsi

été déposés sur les textes financiers témoignant l'obstruction de certains groupes.

La recherche d'un compromis entre deux chambres

Lorsque les versions adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat diffèrent, une commission mixte paritaire (CMP) peut être réunie.

Composée de sept députés et sept sénateurs, elle a pour mission de trouver un texte de compromis.

Lorsque la CMP parvient à un accord, celui-ci est soumis à l'approbation des deux chambres sans possibilité de modification.

En revanche, si les discussions échouent, le texte poursuit sa navette parlementaire. Après de nouvelles lectures, l'Assemblée nationale dispose du dernier mot.

À ce stade, la procédure devient plus restrictive. C'est le principe dit de « l'entonnoir » : les amendements doivent être directement liés aux dispositions restant en discussion et il n'est plus possible d'introduire de nouvelles dispositions.

Des procédures exceptionnelles devenues habituelles

Les dernières années ont démontré qu'un budget peut être adopté avec un scénario moins linéaire.

En 2023 et 2024, le Gouvernement a eu recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, en engageant sa responsabilité sur les textes budgétaires.

L'année 2024 a également été marquée par une situation inédite : à la suite de la censure du Gouvernement de Michel Barnier, une loi spéciale a permis d'assurer la continuité de l'action de l'État dans l'attente de l'adoption d'un budget, ce qui eut lieu en février 2025.

La Constitution prévoit également une procédure particulièrement puissante. En effet en l'absence d'adoption du projet de loi de finances dans un délai de 70 jours, ou du projet de loi de financement de la Sécurité sociale dans un délai de 50 jours, le Gouvernement peut mettre en œuvre le texte par ordonnance. Le gouvernement de Sébastien Lecornu a étudié l'usage de cette disposition l'an passé, le texte ayant finalement été voté hors délai en février 2026.

Nous verrons si cette année encore, le budget fera l'objet de questionnements et d'innovations procédurales.

Garder le cap malgré le bruit politique.

Vous l'aurez compris, le parcours d'un texte budgétaire est long, complexe et parfois imprévisible.

Entre le dépôt d'un amendement, son adoption éventuelle dans une chambre, l'issue des négociations entre députés et sénateurs, puis le contrôle du Conseil constitutionnel, une mesure peut être profondément modifiée ou disparaître totalement.

Dans ce contexte, il peut être prématuré, voir contre-productif, d'adapter sa stratégie patrimoniale à partir des projets de loi qui viennent d'être publiés.

Les débats ne font que commencer. Votre banquier privé et votre ingénieur patrimonial restent à vos côtés pour en décrypter ces enjeux et vous accompagner dans les éventuelles adaptations de votre stratégie patrimoniale.



Les informations et analyses contenues dans le présent document ne peuvent engager la responsabilité de ODDO BHF Banque Privée, ni constituer l'unique base de votre décision quant à l'opportunité de réaliser certaines opérations ou investissements. Les opinions exprimées dans cette analyse sont susceptibles d'évoluer sans préavis. Vous devez vous assurer que les solutions ou investissements retenus correspondent à vos objectifs, votre situation financière et aux risques que vous êtes prêt à assumer.

Structurer et pérenniser votre patrimoine

Chaque décision patrimoniale s'inscrit dans une stratégie personnelle, qui mérite une approche sur mesure et un accompagnement dans la durée.

Echangez avec les experts ODDO BHF Banque Privée pour un éclairage adapté à votre situation, vos enjeux et objectifs patrimoniaux.

➔ Echanger avec nos experts